L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 2 JANVIER 1870. 43e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.
DIMANCHE MATIN, 2 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Régulateurs, rue Royale, entre Canal et Bienville—Un terrain situé dans la Troisième District, entre rue Marais et Villere, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Id—Un terrain dans le Premier District, entre les rues Canal, Common, Carondelet et Berrone, avec les bâtisses qui y trouvent, portant le No. 142 de la rue du Canal.

Id—Un terrain dans le Quatrième District, dans l'Ile entre les rues Jackson, Philip, Erpinard et Pauphine (aujourd'hui du Collège).

Id—Un terrain dans le Deuxième District, dans l'Ile borné par les rues Sixième, Barth, Condé et Bagatelle, avec les bâtisses qui y trouvent.

Id—Et 144 bancs et demie P.M., au No. 770, rue des Bourgeois, entre Ursulines et Hôpital—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur à l'occupation de la dite maison.

Par J. Bélisle, à sa salle d'encan, coin Gravier et Carondelet—Meubles de salon et de bureau, et plusieurs autres articles.

Par Le Gendre & Bien, à leur salle d'encan, rue de Chartres (No. 104)—Bottes, souliers et brodequins.

Par Mathieu, Marbre & Co. au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et articles de fantaisie.

☞ Achetez vos nougettes et chocolats chez M. Ernest Turpin, 32 Vieille-Levée.

ACHETEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

☞ Achetez vos Savons, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Verblanterie, chez J. L. CHAUVEAU, angle des rues Bienville et Bourbon.

ATTENTION.

☞ Vente par le Shérif, de Propriété située à Bordeaux de valeur.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui ont lieu demain, à midi, à la Bourse des Régulateurs et des Négociants (rue Royale), par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

1— Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent No 142, rue du Canal, entre celles Carondelet et Baronne, Premier District.

2— Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés rue Villerée, entre celle Frytanée et Royale, Quatrième District.

3— Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés rue Jackson, entre celles Frytanée et Pauphine, même District.

4— Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent No. 142 rue St-Louis, entre celles Bourbon et Dauphine, Deuxième District.

Ils ont en chaque cas avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent No. 88, rue Colombus, entre celles des Marais et Villere, Troisième District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Dimanche

OPÉRA—Les Petites Mains, comédie-vaudeville par Sylvestre, Lailet, Gastant Minard & Cie. comédie.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Ivanhoe.

ST-CHARLES—40 Thieves or Striking Oil in family jars.

CRESCENT CITY MUSÉUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-a-vis l'Hotel.

LA LÉGISLATURE.

La législature de l'Etat doit se réunir demain, dans la salle de Mechanic's Institute, pour la session régulière qui doit, conformément à la Constitution, durer soixante jours. Cette session promet d'être orageuse, si nous en jugeons par l'animosité qui existe entre les chefs de chaque parti radical. Le gouverneur Warmoth tient à rester seul maître du local où siègera l'assemblée, car il vient d'empêcher brutalement l'ancienne Wickliffe de s'y installer. Nous pensons pour d'autres à la lutte qui va s'engager pu plutôt se renouveler entre ces deux personnages, sur le terrain parlementaire; ce ne sera donc qu'à titre de curiosité que nous en tiendrons compte.

Ce qui nous occupe davantage, c'est la prospective d'une nouvelle série de lois qui peuvent sérieusement compromettre nos Banques déjà embarrassées, alors surtout le pouvoir de imposer de nouvelles entraves à la liberté de l'industrie ou à la liberté individuelle. Quelle influence pourront avoir sur la législature générale les discussions du parti républicain? Nous l'ignorons! Mais nous savons déjà par expérience que si les radicaux sont divisés quand il s'agit du partage des dépouilles, ils sont assez unis quand il s'est question que de créer de nouveaux impôts ou de nouveaux monopoles.

Nous serons toujours disposés à rendre justice à des adversaires pour le bien qu'ils feront et nous tronquons jusqu'à les complimenter s'ils refusent de faire le mal, mais nous avouons que, jusqu'ici rien ne nous porte à nourrir aucun espoir pour le succès de la conduite future des diverses branches de notre gouvernement d'Etat.

Ce n'est pas au moment où les créatures de M. Warmoth provoquent de la part des habitants de Jefferson des plaintes unanimes, et où ses *acceptables* (comme nous les avons appelés) cherchent à s'imposer dans les conseils municipaux de la Nouvelle-Orléans, que nous pouvons nous exercer à croire qu'il prétendra à l'avance M. Warmoth. Si pavé que soit notre gouvernement de bonnes intentions, nous ne croirons à ces intentions qu'à bon escient et preuves faites! On connaît un arbre par ses fruits et jusqu'ici les fruits de la politique Warmoth ont été très amers et surtout très dispendieux. Que les fruits soient amoindris et alors nous pourrons modifier notre opinion. Jusque là nous resterons défiants.

Nous ne sommes pas dans le secret des intrigues qui se nouent et se dénouent depuis quelque temps en prévision de la réunion de la Législature. On a parlé de compromis, de rapport, quelques-uns parmi certaines points entre ces démocrates et le gouverneur. Moin de nous la pensée de rouvrir lancer des accusations à la légère; mais il n'y a pas, disons, de fumée sans feu. C'est aux démocrates qui tiennent à garder intacte leur réputation de probité et leur dignité à éviter toute démarche qui pourrait être faussée ou interprétée. Que chacun-là se responsabilise de ses œuvres, démocrates et républicains. Les représentants du parti conservateur doivent à leurs constituants et à eux-mêmes de ne rien faire qui leur amène compromettant. La crise politique que nous traversons ne peut de rendre plus facile. Ils sont au moins que l'on sait qu'ils ne sont pas de ceux qui ne gagnent à être connus.

Nous continuerons, comme par le passé, à dire la vérité à nos amis comme à nos ennemis; nous aimons mieux avoir un bien qu'un mal et nous avons à à aimer les gens de notre propre parti, bien ne le ferons qu'à regret, mais nous croirons manquer à notre devoir si nous ne signalions pas tous les actes que nous jugerons contraires aux véritables intérêts de notre vaste Nous espérons toujours que cette triste mission nous sera évitée.

THÉATRES DE L'OPÉRA—Le spectacle d'aujourd'hui est d'un attrait tout exceptionnel. Il est ainsi composé:

Les Petites Mains, comédie nouvelle en trois actes de MM. Labiche et Martin, en des rôles centrales de Gymnase.

Gérard, Minard et Cie, la spirituelle comédie vaudeville de M. Edmond Gondinet, se succès à Paris et à la Nouvelle-Orléans.

Les Sylphides, grand pas de deux, dansé par M. Charles, Mmes Billon, Pépita, Kœth et Noelly.

Demain, lundi, deuxième représentation de *Norma*, grand opéra en quatre actes, de Bellini, avec Mmes Zeiss et Minger, MM. Michel et Depassio.

L'*Union médicale* publie de curieux détails sur le rôle médical de la marine américaine. Il paraît que l'autorité supérieure a pris un grand caractère de mesures qui ont mécontenté les *medical officers*; mais tout cela n'est rien devant le jugement qui vient de prononcer de nos confrères M. Green, chirurgien de *Report*, pour avoir résisté à son commandant dans une question de médecine. Voici le fait:

Un mois de février dernier, dans la baie d'Aspinwall (ischipe de Panama), un matelot reçut un coup de scotoise sur la tête qui lui fit une plaie de trois pouces de long. Porté comme blessé, il était en état de ne pas travail; on que le commandant voyant, il exigeait du chirurgien de revenir sur sa décision et de le payer de la liste des malades; mais M. Green refusa nettement. Vous pouvez, répondit-il au commandant, ordonner à cet homme de ne travailler; mais je ne le puis consciencieusement; car je le crois malade pour le faire travailler sous un soleil capital avec une telle blessure à la tête." Sur ce refus, il fut mis en jugement et condamné à une amende de deux années, malgré les dénégations bonnes sur l'ordre, et sur ce que commandant ne s'était jamais arrogé le droit de juger indifféremment la maladie d'un homme, et le témoignage des plus hauts autorités de marine disant qu'il serait forfaitaire à l'honneur professionnel et honorable au corps dont il a fait partie à cet ordre. Vous avez un homme condamné, pour n'avoir fait une chose qui, pour sûr-là même qui dérangeait l'honneur et l'est responsable. On vit là un barbarie n'est pas toujours une garantie contre les abus d'autorité, et que le dépositaire en peut quelquefois en faire.

Récemment dernièrement devant la cour d'assises de Constantine un déserteur jugé, qui avoit, comme le faisait de plaire à son maître, le lui avait enlevé le pas sur son rétrograde.

La justice française n'usera le prévoyant pas brutal, qu'a envoyé notre jeune rédacteur, pour lui demander de traverser Tunis sans autorisation de la régence.

Le Président Mains, comédie nouvelle en trois actes de MM. Labiche et Martin, au dos réservé au Gymnase.

Gérard, Minard et Cie, la spirituelle comédie vaudeville de M. Edmond Gondinet, au succès à Paris et à la Nouvelle-Orléans.

Les Sylphides, grand pas de deux, dansé par M. Charles, Mmes Billon, Pépita, Kœth et Noelly.

Demain, lundi, deuxième représentation de *Norma*, grand opéra en quatre actes, de Bellini, avec Mmes Zeiss et Minger, MM. Michel et Depassio.

L'*Union médicale* publie de curieux détails sur le rôle médical de la marine américaine. Il paraît que l'autorité supérieure a pris un grand caractère de mesures qui ont mécontenté les *medical officers*; mais tout cela n'est rien devant le jugement qui vient de prononcer de nos confrères M. Green, chirurgien de *Report*, pour avoir résisté à son commandant dans une question de médecine. Voici le fait:

Un mois de février dernier, dans la baie d'Aspinwall (ischipe de Panama), un matelot reçut un coup de scotoise sur la tête qui lui fit une plaie de trois pouces de long. Porté comme blessé, il était en état de ne pas travail; on que le commandant voyant, il exigeait du chirurgien de revenir sur sa décision et de le payer de la liste des malades; mais M. Green refusa nettement. "Vous pouvez, répondit-il au commandant, ordonner à cet homme de ne travailler; mais je ne le puis consciencieusement; car je le crois malade pour le faire travailler sous un soleil capital avec une telle blessure à la tête." Sur ce refus, il fut mis en jugement et condamné à une amende de deux années, malgré les dénégations bonnes sur l'ordre, et sur ce que commandant ne s'était jamais arrogé le droit de juger indifféremment la maladie d'un homme, et le témoignage des plus hauts autorités de marine disant qu'il serait forfaitaire à l'honneur professionnel et honorable au corps dont il a fait partie à cet ordre. Vous avez un homme condamné, pour n'avoir fait une chose qui, pour sûr-là même qui dérangeait l'honneur et l'est responsable. On vit là un barbarie n'est pas toujours une garantie contre les abus d'autorité, et que le dépositaire en peut quelquefois en faire.

Récemment dernièrement devant la cour d'assises de Constantine un déserteur jugé, qui avoit, comme le faisait de plaire à son maître, le lui avait enlevé le pas sur son rétrograde.

La justice française n'usera le prévoyant pas brutal, qu'a envoyé notre jeune rédacteur, pour lui demander de traverser Tunis sans autorisation de la régence.

Affaire de l'Alabama.

Nous avons dit que le Sénat avait reçu communication de la correspondance échangée récemment entre l'administration et le gouvernement anglais, sur l'affaire de l'*Alabama*. Cette correspondance a été reçue au 15 mai dernier. Sous cette date, M. Fish, secrétaire d'Etat, a adressé à M. Motley, ministre plénipotentiaire Etats-Unis en Angleterre, une lettre qui peut être considérée comme la résumé des instructions données à ce dernier. Nous en reproduisons les parties principales:

"Le gouvernement, dit M. Fish, en relatant la convention récemment conclue, s'abandonne ai ses propres réclamations, si celles des citoyens américains, il l'espoir d'un règlement prompt, satisfaisant et amical des questions pendantes entre les deux pays. Les termes de cette convention avant été accidentellement divulguées avant que le Sénat s'en occupât, ils ont été désapprouvés d'une manière si générale qu'on s'attendait à un vote encore plus défavorable sur le question de la ratification. Il est inutile de dire à des hommes d'Etat aussi intelligents que ceux qui sont toujours à la tête du Congrès américain que le rejet d'un traité par le Sénat des Etats-Unis n'ôte que aucun moyen de continuer à l'égard de gouvernement avec lequel ce traité avait été négocié. Les Etats-Unis ne peuvent conclure aucun traité sans l'avis et le consentement du Sénat, ce consentement, pour être donné avec intelligence doit être le résultat d'un examen attentif. S'il est refusé, nul ne peut s'en plaindre, et il n'y a là aucun motif de mécontentement ou de critique.

"La Président, le Sénat et l'immense majorité du peuple sont convaincus que la convention était peu de nature à calmer le sentiment des griefs existants, ou à donner au peuple une satisfaction réelle, qu'elle ne constituait pas un règlement sordial de la question pendante, mais qu'elle serait laissé subsister un mécontentement incompatible avec les relations que le Président désire voir fermement établies entre les deux grandes nations liées entre elles par la communauté d'origine de langage et de tendances civilisatrices. Le Président croit que le rejet de la convention a été favorable au maintien de la paix et à l'affectueuse amitié qui existe parfaite entre les deux pays, et c'est cette conviction qui lui fait complètement approuver la décision du Sénat.....

"Le stipulation temporaire des détails sur cette question permettra à l'irritation qui a pu se produire de se calmer et aux deux gouvernements de parvenir plus facilement à une solution. Mais en vous mettant en rapport avec lord Clarendon, vous aurez soin de lui signaler que notre désir est de traiter cette suspension au plus court délai compatible avec l'objet même qu'on s'est proposé en interrompant la discussion. Le Président espère que lorsqu'on reprendra l'examen de la question, il entrera dans les vues du gouvernement de Sa Majesté de comprendre dans les négociations le projet d'un arrangement pour les deux pays qui, dans le cas où il deviendrait leurs droits et leurs devoirs mutuels comme puissances neutres, dans le cas où l'on aurait du chapitre sur le Canada:

"A l'avènement de la tranquillité qui régne dans les Etats du Sud-Ouest, les évènements de notre histoire vont se dérouler à Rome. Le Pape a convoqué au Vatican un concile œcuménique. Les ambitieux qui savent traiter dans cette assemblée échappent, pour la plupart, à la complaisance des pouvoirs politiques de nos jours, et peuvent rapporter, la situation différe manifestement de ce qu'elle était dans les siècles passés. Le gouvernement de l'Empereur, représentant d'une d'une prérogative que les souverains de la France n'étaient pas, ne saurait avoir les mêmes droits, ni il résolu de ne pas intervenir dans les délibérations par l'envoi d'une ambassade ordinaire ou extraordinaire.

Il est à peu près seulement que cette détermination était la plus conforme à l'esprit de notre temps et à la nature de nos institutions, car le Christ, et l'Etat, mais qu'elle était aussi la plus propre à dégager sa responsabilité à l'égard des décisions qui seront prises. Le Saint-Père lui-même, si surpris, semble avoir renoncé à la valeur des considérations qui nous guident, puisqu'il n'est abstenu d'inviter les puissances chrétiennes à se faire représentant à la réunion des évêques. Toutefois, notre intention n'est pas de demeurer indifférents à des intérêts si considérables et si grandes sont les populations catholiques de tous les pays. L'ambassadeur de l'Empereur à Rome sera chargé, s'il y a lieu, de faire connaître au Saint-Siège son bienveillant intérêt pour le bien-être de ses sujets catholiques, et de prendre particulièrement du temps qu'il fait bien, on fait beaucoup de vides et s'il est mauvais on reste chez soi.

Nous pensons, en conséquence, que l'affreuse pluie d'hier a empêché la vente des milliers de corbeilles de bonbons, qui resteront probablement à se gâter dans les caves des confiseurs. Encore une fois, nous le regrettons pour les bonbonnes qui, en cette grande époque de gaîté, n'étaient fournis abondamment de tout ce qui a été inventé de plus fin, de plus recherché et de plus exquis au fait de drogues, de chocolats et de fruits confectionnés. Quel dommage! surtout quand on rapproche le prix actuel du sucre de celui qu'en avait cette année! Heureusement, quand le sucre était bon marché, les articles des confiseurs étaient aussi chers qu'on verd'hui. Les ventes de la veille du Jour de l'An auraient dû être énormes pour compenser la perte de Jour de l'An même. On, d'après ce qui nous a été rapporté, ces ventes ont été loin de répondre à l'espoir des confiseurs et des marchands de bottes et de coffrets.

ENCORE D'AFFAIRE DES COFFRETS—Le dernier phase de cette controverse est le suivant: Il avait été demandé par M. G. de Fériet, intérimaire et comme citoyen et comme ancienne de ville, de publier les noms des membres de la Cour de District, porte qu'un nommé George W. Carter usurpe le caractère d'huissier-adjoint de ce membre du Conseil de ville, de la Nouvelle Orléans; et qu'il n'a'il été nommé de la manière prescrite par la loi.

Suivant la prière de M. de Fériet, un writ de quo warranto a été lancé, ordonnant au défendeur de dire lundi, 3 janvier, à 10 heures du matin, par quelle autorité il occupe la position contestée.

UN SUICIDE—A la séance conseil de district, il a été présenté par une dame de cette ville une pétition en divorce contre son mari, membre de l'ordre de Jésus. Mme Hugh Le Sage, la pétition allègue les infidélités de mari, ses habitudes d'ivrogne, son mauvais traitements, son dénaturalisation, les coups portés à ses filles adressées à sa femme parceque elle n'refusé de rien voir avec lui Son Excellence le lieutenant-gouverneur Dana, et le sénateur de confiance Pinchback et autres notables ont assisté absolument de donner une poignée de main au dit Sénateur gouverneur. Les parties se sont séparées en 1866 à la suite d'une dame, qu'elle prétend les a été, *injustement et religieusement*.

FRAUDE—Dave Merom, Jff. Boyd et Jack Little ont été arrêtés hier soir, sur l'accusation de tromper des voyeurs, du endommagé sans vouloir les payer, et aussi de vouloir, en voyant des balles de pistolet et pièces d'argent à peau qui ont le bonté de leur tomber dans quelque trou chevaux et leurs véhicules. C'est de cette manière qu'ils ont été arrêtés à vouloir tromper M. Spearing qui lui avait une écurie et une voiture de louage rue Gravier. Arrivé à la station, Boyd a tombé de cocher son sous mais il a dû descendre pour le chercher. Un autre qui ne manifestait pas de bonne foi, a dû aussi descendre et se mettre à la recherche de son compagnon. Le cocher, ne voyant ni l'un ni l'autre, a pris le parti de rentrer chez lui. Un autre que nous avons cité plus haut, a été arrêté pour avoir tenté de tromper un voyageur.

LE VOL CHECHILL—Jack Tobey, Chas. Hutchin et Kaille Lefau ont été arrêtés pour le compte Malone et les dames Mary et Sarah, pour l'accusation d'avoir participé au vol commis dimanche à Mécor. Elle a décédé que la statue, placée à la place d'Armes serait détendue en bronze. Quant à la question de savoir si l'exécution de la statue sera bien avec ou sans vomissement, cette question a été ajournée après une enquête qui sera faite.

La Souscription mécanique a atteint le chiffre de 32,800 fr.

— Exposition de Tapis—No 17 rue de Chartres A BROUSSEAU & Co.

RECEVONT, directement de manufactures au Vieux et Amériques.

TAPIS DE CHAMBRE, TAPISSERIES, TOILES CIRÉES, toutes largeurs, Descente de bains, Nattes, Paillasses, Tapis de table, Tapis de table, Tapis de table